REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

10/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 19/02/26
Date d'affichage 19/02/26
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 27 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :
M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
M. DESFEMMES Didier
M. MARCAUD Hugues
M. CONIL Gaël
M. LABONNE Gérard
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
Mme FERNANDEZ Maryline
Mme GONZALEZ Sylvie
Mme GUERRY Laure
Mme GRIMARD Eliane
Mme COULON Sylvie
Mme LAFARGE Audrey

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. MARCAUD Hugues
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à Mme COULON Sylvie

Absents :
M. RENÉ David
M. BAUDON Julien
M. DIFALLAH Azdine
M. DEBOST Anthony
M. DE SOUZA Bertrand

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Eliane GRIMARD est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1- Subvention à la Maison Familiale Rurale de Saint-Flour

Rapporteur / Patrice CORRE

La Maison Familiale Rurale de Saint-Flour accueille des élèves dans diverses formations de la 4ème au BTS ACSE et propose une pédagogie par alternance.

Une élève domiciliée à Saint-Yorre a bénéficié de l'enseignement dispensé au sein de cette MFR, qui sollicite ainsi la commune, par courrier reçu le 26 janvier 2026, en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre du financement du séjour d'étude dont bénéficient les jeunes.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 46 € à la Maison Familiale Rurale de Saint-Flour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 46 € à la Maison Familiale Rurale de Saint-Flour.

Vote **POUR** à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260303-DELIB10_26-

Fait à Saint-Yorre, le 3 mars 2026,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

La Secrétaire de séance,

Eliane GRIMARD

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2026
Application agréée E-legalite.com
03_DE-003-210302642-20260303-DELIB10_26-